



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

appel de préparation à la défense

Question écrite n° 12203

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national qui a prévu pour les jeunes gens et les jeunes filles âgés de seize à dix-huit ans l'organisation d'une journée obligatoire de présentation des enjeux, objectifs et moyens de la défense nationale dénommée journée d'appel de préparation à la défense. Cette journée prend place dans un « parcours du citoyen » dont les autres étapes, également obligatoires, sont le recensement et l'enseignement des principes et de l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne dans le cadre des programmes des établissements du second degré des premier et second cycles. L'organisation actuelle du « parcours du citoyen » paraît ainsi offrir aux adolescents un cadre spécifique pour l'apprentissage des valeurs de la République. Elle lui demande s'il ne serait pas envisageable de renforcer ce dispositif en allongeant la durée de la journée d'appel à la préparation de la défense sur le modèle d'un rendez-vous citoyen d'un mois à l'issue de la scolarité.

Texte de la réponse

La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) a été mise en oeuvre le 3 octobre 1998. Au regard des enseignements tirés de cette journée, il est apparu nécessaire de la faire évoluer afin de la rendre plus attractive et plus formatrice pour les jeunes citoyens. C'est dans cet esprit que la ministre de la défense a décidé la mise en oeuvre de mesures qui vont induire de profonds changements. Il est nécessaire en effet que cette journée permette aux jeunes gens de mieux comprendre la nature des liens qui les relient à la communauté nationale. Ainsi, un soin particulier va être porté aux aspects pédagogiques de la JAPD, visant à moderniser les supports pédagogiques et à renforcer la qualité des intervenants. Le volet civique sera également densifié et une meilleure information sera fournie sur les différents modes de recrutement par les armées. Par ailleurs, une composante relative au secourisme sera introduite au dispositif. L'aide aux jeunes mineurs en difficultés sera renforcée en impliquant les parents. A plus long terme, la faisabilité d'une JAPD sur deux journées, de préférence consécutives, avec la participation d'autres ministères est à l'étude.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12203

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1142

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2706